

Aux :

- Clubs de Futsal et de Beach Soccer
- Sections Masculines et Féminines de Futsal et de Beach Soccer des Clubs de Football
- Arbitres de Futsal et de Beach Soccer
- Entraîneurs et Éducateurs de Futsal et de Beach Soccer
- Associations Provinciales de Football Diversifié

Objet : Assemblée Générale Ordinaire.

Mesdames, Messieurs,

L'Association Fédérale du Football Diversifié vous informe de son Assemblée Générale Ordinaire **le samedi 28 mai 2022** au CISE (salles n° 2 et 3) à 8 heures.

L'Assemblée Fédérale de la FCF du 26 juin 2021 a en effet décidé, conformément aux Statuts de la FCF, de renouveler le Comité Directeur de l'AFFD et le délégué de l'AFFD siégeant aux Assemblées Fédérales de la FCF.

L'article 13 alinéa b) des Statuts de la FCF prévoit que tout membre de la FCF, dont l'AFFD, a notamment l'obligation de « *garantir l'élection de ses organes décisionnels au moins tous les quatre ans* » et donc également les délégués à l'Assemblée de l'AFFD.

Les fiches de candidatures aux postes de membre du Comité Directeur de l'AFFD, et de délégué de l'AFFD aux Assemblées Fédérales de la FCF sont jointes, elles doivent être envoyées au plus tard **le mardi 26 avril 2022**, par courrier recommandé ou déposées sous enveloppe fermée soit au Secrétariat de l'AFFD, soit au Secrétariat Général de la FCF, contre accusé de réception.

La convocation formelle à l'Assemblée Générale de l'AFFD vous sera ensuite adressée, conformément à l'article 24 alinéa 3 des Statuts de l'AFFD.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Président

